

ACTE VALIDANT LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ

MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

A SUNNY AFTERNOON

SARL

Capital social : 1000 €

Siège social : 84 avenue de la République

RCS : PARIS 951 415 082

1. Rappel du contexte

Il est constaté que, suite aux résultats de l'exercice clos le 30/06/2020, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions légales applicables.

2. Décision de l'Assemblée / de l'Associé unique

Après présentation des comptes et discussion, il a été décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social, et de poursuivre l'activité.

3. Dépôt légal

Le présent acte sera déposé ou télétransmis via le site de l'INPI dans les délais requis.

4. Certification du représentant légal

Je soussigné(e) [Nom, prénom], en qualité de [fonction] de [dénomination sociale], certifie que la présente copie est conforme à l'original.

Fait à Paris, le 02 décembre 2025

Signature : *Pierre-Etienne AUROUSSEAU*

Pierre-Etienne Aourousseau

Représentant légal